



HAL
open science

Préface. Ramener le droit sur Terre

Sylvia Fredriksson, Nicolas Sauret

► **To cite this version:**

Sylvia Fredriksson, Nicolas Sauret. Préface. Ramener le droit sur Terre. Mélanie Leroy-Terquem; Sarah Clément. S.I.Lex, le blog revisité, Presses de l'enssib, pp. 7-11, 2019, 978-2-37546-115-0. 10.4000/books.pressesenssib.9497 . hal-03966509

HAL Id: hal-03966509

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03966509>

Submitted on 31 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

PRÉFACE

Ramener le droit sur Terre

par Sylvia Fredriksson et Nicolas Sauret

Depuis dix ans maintenant, une voix s'est manifestée sur le web pour exprimer un point de vue singulier articulant les problématiques connexes de propriété intellectuelle, de droit d'auteur, de données personnelles, de transformation des bibliothèques et des institutions culturelles, de modèles alternatifs d'organisation humaine et sociale, et plus récemment de l'extension de ces réflexions au non-humain. Vaste programme. Davantage qu'un point de vue, c'est une pensée en mouvement que nous livre Lionel Maurel au fil de son blog S.I.Lex. Une pensée comme une invitation à mener avec lui un chantier collectif de réflexion, premier rempart contre les enclosures qu'il ne cesse de recenser.

Cet ouvrage est malgré lui un hommage, un regard en arrière sur ce que l'écriture de Calimaq aura touché et mobilisé chez ses lecteurs. Il est aussi un point d'étape, dont s'empare intelligemment un éditeur pour porter plus loin et plus fort cette voix. Calimaq l'aura bien noté, cet ouvrage naît pourtant d'un paradoxe: circonscrire la matière mouvante et vivante d'un blog en la forme finie et close d'un livre. Mais le projet se définit autrement, et plutôt que d'appréhender les traces de S.I.Lex par un travail de sélection et de réécriture dans l'objectif de «poser une somme et de dégager par la réorganisation des contenus une cohérence»¹, les éditeurs nous proposent finalement de rendre compte de son appropriation. Cette inversion du projet n'est pas le fruit du hasard. Elle témoigne d'une volonté de saisir comment circulent les idées précisément quand leur contenu même concerne les vecteurs et les obstacles de leur circulation. Calimaq, lui-même en éditeur avisé, aura d'ailleurs veillé à établir les modalités de circulation et d'appropriation de ses textes, appliquant ainsi à lui-même la conduite qu'il ne cesse de défendre. Geste récursif et performatif, incarné par une simple écriture (juridique), à savoir l'apposition de la license CC0 sur l'ensemble de son blog. C'est la force de la CC0 (le don, avec le versement volontaire dans le domaine public) et des CC en général (le partage, avec les mentions explicites de conditions de partage et de réutilisation) de retourner la propriété intellectuelle sur elle-même pour en saper le fondement capitaliste et le projet sociétal qu'il promet, et réouvrir ainsi le champ du commun.

1. «S.I.Lex va devenir un livre (mais on a besoin de vous!)», 19 février 2018. Voir p. 15. <<https://scinfolex.com/2018/02/19/s-i-lex-va-devenir-un-livre-mais-on-a-besoin-de-vous/>>.

S.I.Lex, la CC0 et Lionel Maurel, alias Calimaq, forment ensemble un tout inclusif. Accueillie par son écriture circulante et appropriable, la communauté peut s’y inscrire et se réagencer elle-même. Ces conditions d’accueil et de confiance témoignent du soin constant que Calimaq porte à sa communauté.

ÉDITEUR

En instaurant ce cadre bienveillant d’écriture et de lecture, Lionel Maurel en *éditeur* fait la démonstration limpide qu’écrire et publier en ligne relèvent d’un seul et même acte. *Agir* induit une responsabilité des idées et des contenus publiés, mais aussi des modalités de la publication, c’est-à-dire de ces agents qui structurent et sous-tendent la circulation des écrits.

Ces forces s’incarnent dans les choix éditoriaux, techniques, juridiques, économiques, opérés au moment d’inscrire dans l’espace du web nos écritures et nos traces. De ces choix s’inventeront peut-être des espaces publics nouveaux : c’est le pari du S.I.Lex lorsqu’il s’emploie à penser des modèles économiques et juridiques propres à l’émergence du collectif, ce que Louise Merzeau, consœur de pensée de Lionel, appelait « reconstruire du nous ».

LANCEUR D’ALERTE

Né d’une urgence, d’une conviction, d’un coup de sang contre les enclosures informationnelles², son combat s’inscrit dans une résistance collective ancrée dans les environnements juridiques et les infrastructures du web. Le tour de force de S.I.Lex en *whistleblower*³ est d’avoir su façonner les cadres collectifs de réception de ses alertes. Son geste d’écriture est un lancé dont les trajectoires se prolongent en se diffractant. Elles trouvent pour cibles les multiples micro-institutions, formelles et informelles, qui se sont agrégées autour de sa pensée et ses écrits, et dont ce livre témoigne.

D’offensives en plaidoyers, les combats de S.I.Lex tissent progressivement une trame où les communs se cristallisent comme point de convergence et ligne de fuite pour la pensée. En remobilisant les droits fondamentaux, les

2. Entendues au sens large comme les restrictions sur les droits d’usage de la connaissance. Pour une défense complète de cette expression, voir Lionel Maurel, « Communs de la connaissance et enclosures. Réponse à Allan Greer », *La vie des idées*, 29 septembre 2015. < <http://www.laviedesidees.fr/Communs-de-la-connaissance-et-enclosures.html> >.

3. Littéralement « personne soufflant dans un sifflet » ; autrement dit, celui qui sonne l’alarme. L’article de Wikipédia indique une convergence sémantique entre le terme français « lanceur d’alerte » et l’expression anglaise, plus ancienne, *whistleblower*. Pour plus de détails, voir Francis Chateauraynaud, « Lanceur d’alerte », in Ilaria Casillo (dir.) et coll., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013. < <http://www.dicopart.fr/fr/dico/lanceur-dalerte> >.

droits culturels et les droits de la nature, il agence des mécanismes d'action qui entendent se réappropriier la compréhension et la connaissance, nécessaires pour peser sur la construction des institutions et en faire naître de nouvelles. Il revendique le collectif (le commun), affirme et défend sa capacité d'action, et prend part à l'entreprise collective de déprolétarianisation⁴ de tous les champs de la vie sociale en faveur de l'agir politique.

Ainsi, d'une posture protectrice, S.I.Lex aura évolué pour donner à son engagement une portée créatrice englobant toutes les dimensions de l'existence, jusqu'à révéler les communs résurgents⁵, écrasés par l'Histoire qui tenait pour acquise leur disparition. Mettant en tension les principes prééminents de nos sociétés modernes, la quête de S.I.Lex réhabilite les mémoires partagées⁶. Elle exige de réinterroger la composition de nos savoirs, comme condition nécessaire à la déstauratation et restauration de nos institutions⁷.

CHERCHEUR

Lionel Maurel en *chercheur* enquête à découvert, dans une pratique pluridisciplinaire et poreuse, apte à saisir les bouleversements qui nous habitent et les nouvelles questions à investir. Il retourne les concepts, réactualise les théories là où la recherche institutionnelle tend à les figer. Celui qui rêvait de wikifier la recherche n'a-t-il pas créé un nouveau sillon pour une production de savoirs coopérative, appliquée, réintégrant les connaissances et pratiques singulières? Le blog S.I.Lex devient un outil du travail scientifique.

Parce qu'il concilie une éthique des fins et des moyens, toujours soucieux de désessentialiser les sciences de leurs cadres disciplinaires et théoriques, il cultive une théorie des communs plurielle, non hégémonique et totalisante.

4. Au sens que Bernard Stiegler donne à « entreprise collective de déprolétarianisation », voir le site Ars Industrialis: < <http://arsindustrialis.org/prol%C3%A9tarisation> >.

5. Serge Gutwirth et Isabelle Stengers, « Théorie du droit. Le droit à l'épreuve de la résurgence des communs », *Revue juridique de l'environnement*, 2016, 41 (2):306-43.

6. Louise Merzeau, « Mémoire partagée », in Marie Cornu-Volatron, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France, 2017 (coll. Quadrige).

7. Sur la question de l'institution, voir notamment le billet de Lionel Maurel et sa critique de la « destitution du monde »: < <https://scinfolex.com/2017/08/31/le-comite-invisible-et-les-communs-pourrons-nous-encore-etre-amis/> >, ainsi que l'intervention d'Alexandre Monnin « Instituer par le design? »: < <http://notesondesign.org/instituer-par-le-design/> > ou encore les discussions lors de la séance « Les communs au prisme des "droits de la nature" » à l'Université du Bien Commun: < <https://pad.lamyne.org/s/r1Po5ls3N> >.

COMMONER

Lionel Maurel *vit dans l'écriture*⁸. Pris dans le labeur de l'écrit, il agence une pensée, ajoute, retire, efface, traduit, interprète, négocie. Une pratique non linéaire qui autorise le retrait, l'effacement, la déconstruction, le renoncement. En éditeur, en lanceur d'alertes, en chercheur ou en juriste, il est au monde par l'écriture qui façonne le milieu dans lequel il agit. Il n'est pas concepteur ni donneur de concepts. Il prend part et *fait monde*.

Son écriture est une écologie, dont un trait assumé sera de ramener, comme le proposait Isabelle Stengers, le Droit et toutes les disciplines, sur Terre. Un geste d'écriture, pour que celle-ci s'inscrive aussi dans les urgences du monde.

8. Voir le billet anniversaire de S.I.Lex, « S.I.Lex a 7 ans (et passe les deux millions de vues...) », 2 mars 2017. < <https://scinfolex.com/2017/03/02/s-i-lex-a-7-ans-et-passe-les-deux-millions-de-vues/> >.